

TRANSACTION (à la charge du vendeur)

Prix de vente	Pourcentage
Jusqu'à 100.000 €	10 % TTC maximum avec un minimum de 1.500 € TTC
De 100.001 € à 300.000 €	2,5 % TTC maximum
De 300.001 € à 600.000 €	4 % TTC maximum
Plus de 600.001 €	6 % TTC maximum

Les tranches sont cumulables entre elles

Avis de valeur verbal : offert - Avis de valeur écrit: 120 € TTC (et sur devis en cas de pluralité de lots)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

GESTION (habitation – à la charge du bailleur)

Pack Classic : 6,00 % TTC du montant des encaissements

Pack Advantage : 7,20 % TTC du montant des encaissements

Pack Premium : 8,40 % TTC du montant des encaissements

Possibilité de souscrire une assurance loyers impayés en sus
3,20 % sur les sommes quittancées (détails des packs sur demande)

LOCATION (habitation)

En conformité avec la loi ALUR

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :

part locataire :	zone non tendue	: 8 € TTC / m ²
	zone tendue	: 10 € TTC / m ²
	zone très tendue	: 12 € TTC / m ²
part bailleur :	zone non tendue	: 8 € TTC / m ²
	zone tendue	: 10 € TTC / m ²
	zone très tendue	: 12 € TTC / m ²

Frais d'état des lieux d'entrée : Honoraires de négociation et d'entremise :

Part locataire	: 3 € TTC / m ²	Charge exclusive du bailleur	: 200 € TTC
Part bailleur	: 3 € TTC / m ²		

LOCATION (parking)

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :

Part locataire	: 80 € TTC
Part bailleur	: 80 € TTC

LOCATION

(locaux industriels et commerciaux)

Recherche locataires,
négociation : (sur montant du
loyer de la première année)

18 % TTC à la charge du
Bailleur et
18 % TTC à la charge du
Locataire

Bail en sus auprès d'un Notaire

EXPERTISES IMMOBILIERES en valeur vénale

Studio	: 400 € TTC
Appartement 2 pièces	: 600 € TTC
Appartement 3 pièces	: 800 € TTC
Appartement 4 pièces	: 1.000 € TTC
Appartement 5 pièces et +	: à partir de 1.200 € TTC (sur devis)
Maison de Ville / Pavillon	: à partir de 800 € TTC (sur devis)
Propriétés, biens exceptionnels, atypiques, terrains, et autres	: sur devis.

